

FICHE INSCRIPTION 2023/2024

Pôle jeunesse (11-17 ans)

PHOTO

NE PAS
AGRAFER

ENFANT

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Sexe : G F
 Ville et département de naissance :
 Niveau scolaire en 2023/2024 :

REPRESENTANT 1 Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :
 Adresse :

 Domicile : Portable :
 Professionnel :
 @ e-mail :
 Profession :
 Employeur :

REPRESENTANT 2 Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :
 Adresse :

 Domicile : Portable :
 Professionnel :
 @ e-mail :
 Profession :
 Employeur :

INFORMATIONS DIVERSES

Régime affiliation : Régime général CAF Régime MSA Régime spécifique (à préciser) :
 N° allocataire en Loire-Atlantique (obligatoire) :
 Assurance responsabilité civile :
 N°adhérent : Validité : du au.....

INFORMATIONS MEDICALES

Médecin traitant : Ville :
 Date du dernier rappel DT POLIO :
 Allergies : alimentaire médicamenteuse Précisez : asthme
 Projet d'accueil individualisé (joindre une copie) : oui non
 Régime alimentaire :
 Informations utiles concernant l'enfant :

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) parent ou tuteur légal de

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à prévenir le service jeunesse de toute modification.

Autorise l'agent habilité de la Mairie à consulter et vérifier mon quotient familial sur le site internet CAFPRO.

Autorise les services municipaux encadrant mon enfant à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

En cochant cette case , j'interdis l'utilisation de photos ou films où apparaît mon enfant afin d'illustrer les éventuels supports municipaux d'information et de communication de la Mairie de Basse-Goulaine (ex : brochures et site Internet de la ville)

En cochant cette case , je refuse de recevoir des mails informant des manifestations familiales organisées par la commune.

Trois formules possibles (merci de cocher celle qui vous convient le mieux):

Formule 1 le/la jeune arrive à partir de 14h pendant les périodes scolaires et à partir de 13h30 pendant les vacances, obligatoirement accompagné.e par un tuteur légal ou avec une personne dont l'autorisation figure sur la décharge.

Formule 2 le/la jeune arrive à partir de 14h pendant les périodes scolaires et à partir de 13h30 pendant les vacances, il/elle a l'autorisation de partir seul.e, selon un horaire défini par le représentant légal.

- Horaire de sortie défini par le représentant légal : H

Formule 3 le/la jeune arrive à partir de 14h pendant les périodes scolaires et à partir de 13h30 pendant les vacances, il/elle a l'autorisation de partir seul.e quand il.elle le souhaite.

En cochant cette case , le jeune et son représentant légal reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et de le respecter.

Basse-Goulaine, le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le jeune

Le représentant légal